



REDEVANCES D'ÉQUIPEMENT

date d'application : 1^{er} janvier 2012

PORT DE COMMERCE DE SÈTE

SOMMAIRE

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Pages</u>
A	Engins de levage	3 à 10
B	Hangars	11
C	Interventions diverses	11
D	Terminal passagers	11
E	Terminal croisières	12
F	Passage au PIF/PEC	12
G	Terre-pleins	13
H	Parc de stationnement pour les véhicules roulants d'occasion	14
I	Fourniture d'eau	14
J	Fourniture d'énergie électrique	15
K	Postes Roll-on / Roll-off	14
L	Poste à péniches	14
M	Redevance de nettoyage (à la charge du navire)	16
N	Redevance au titre de l'environnement	16
O	Redevance de surveillance	16
P	Redevance sûreté	17
Q	Cabotage maritime	17
R	Autres Redevances	17
S	Paiement des factures	18

A - ENGIN DE LEVAGE

Terminal vraquier

	grue Caillard quai I à la benne	grue Delattre quai I à la benne	grue Mague quai I à la benne
du lundi au samedi			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	311,63 €	513,51 €	513,51 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	1928,77 €	2624,49 €	2830,51 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1000,10 €	1374,88 €	1475,31 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	2833,39 €	3563,61 €	3771,64 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	1284,22 €	1701,49 €	1820,36 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	781,39 €	990,02 €	1049,46 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	348,49 €	452,81 €	482,52 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1354,41 €	1667,37 €	1756,52 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	390,69 €	495,01 €	524,73 €
le dimanche et les jours fériés			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	485,85 €	611,03 €	646,69 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2920,84 €	3651,06 €	3859,10 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1662,86 €	2080,13 €	2199,00 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	781,39 €	990,02 €	1049,46 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	390,69 €	495,01 €	524,73 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le samedi après-midi			151,94 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le dimanche après-midi			216,76 €

Terminal vraquier pour chargement/déchargement de produits stockés sous hangars (vracs agro et engrais)	
Bandes transporteuses	
du lundi au samedi	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	238,12 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	1670,10 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	954,34 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	2277,53 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18-22h)	1156,93 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	646,00 €
<input type="checkbox"/> heures de finition (12h-13h; 18h-19h)	280,79 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1333,66 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	323,00 €
le dimanche et les jours fériés	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	404,62 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2360,26 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1348,72 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	646,00 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	323,00 €
Tour de pesage import	
<input type="checkbox"/> à l'heure	125,28 €
Boisseaux	
<input type="checkbox"/> à l'heure	63,16 €
<i>En cas de panne supérieure à 1 heure d'une grue commandée et fournie, les matériels ci-dessus ne sont pas facturés pendant la durée de la panne.</i>	
<i>En cas de panne d'une grue supérieure à 1 heure sur deux grues commandées et fournies, le tarif des matériels ci-dessus est réduit de 50% pendant la durée de la panne.</i>	
<i>En cas de panne d'une grue supérieure à 1 heure sur trois grues commandées et fournies, le tarif des matériels ci-dessus est réduit de 30% pendant la durée de la panne.</i>	
<i>En cas de panne de deux grues supérieure à 1 heure sur trois grues commandées et fournies le tarif des matériels ci-dessus est réduit de 60% pendant la durée de la panne.</i>	
<input type="checkbox"/> majoration en cas de vacation uniquement effectuée le samedi après-midi	202,58 €
<input type="checkbox"/> majoration en cas de vacation uniquement effectuée le dimanche après-midi	216,76 €

Terminal vraquier pour déchargement de produits destinés au silo à céréales	
<input type="checkbox"/> bande transporteuse, à la tonne	0,199 €
du lundi au samedi	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	667,02 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	248,31 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	372,46 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	54,32 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h) du lundi au vendredi	491,65 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	93,12 €
le dimanche et les jours fériés	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	743,06 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	424,61 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	186,23 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	93,12 €

<input type="checkbox"/> majoration en cas de vacation uniquement effectuée le samedi après-midi	202,58 €
<input type="checkbox"/> majoration en cas de vacation uniquement effectuée le dimanche après-midi	216,76 €

Terminal vraquier pour chargement/déchargement de produits stockés sur terre-pleins (vracs industriels)	
Ce tarif rémunère l'utilisation des bandes transporteuses et du stockeur pour le stockage dans le parc du terminal vraquier.	
<input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise	0,433 €
<input type="checkbox"/> plus-value pour terre-plein revêtu, à la tonne	0,091 €
du lundi au samedi	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	667,02 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	248,31 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	372,46 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	54,32 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	491,65 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	93,12 €
le dimanche et les jours fériés	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	743,06 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	424,61 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	186,23 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	93,12 €

<input type="checkbox"/> majoration en cas de vacation uniquement effectuée le samedi après-midi	202,58 €
<input type="checkbox"/> majoration en cas de vacation uniquement effectuée le dimanche après-midi	216,76 €

Tour de pesage export	
<p>sans utilisation du by-pass. Ce tarif comprend l'utilisation des bandes transporteuses et de la tour de pesage export, pour un transbordement direct d'un navire de mer vers une péniche.</p> <p>tour de pesage export, à l'heure</p>	222,59 €
<p>avec utilisation du by-pass. Ce tarif comprend l'utilisation du by pass et de la tour de pesage export, pour un transbordement direct d'une partie du chargement d'un navire de mer vers une péniche, la partie principale étant acheminée en hangar par le réseau des bandes transporteuses.</p> <p>by-pass, à l'heure tour de pesage export, à l'heure</p>	104,57 € 73,51 €

Navires de 5.000 t maxi utilisant les bandes transporteuses du quai I et travaillant avec une seule grue	
<input type="checkbox"/> bandes transporteuses, à la tonne <input type="checkbox"/> tour de pesage import, à la tonne	0,693 € 0,334 €
du lundi au samedi	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	667,02 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	248,31 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	372,46 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	54,32 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	491,65 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	93,12 €
le dimanche et les jours fériés	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	743,06 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	424,61 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	186,23 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	93,12 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le samedi après-midi	151,94 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le dimanche après-midi	216,76 €

Navires de 5.000 t maxi opérés par les grues Caillard et utilisant les bandes transporteuses du quai I ou traités au quai I en cas d'indisponibilité du quai G	
<input type="checkbox"/> tarif des grues minoré de 15 %	

Portiques à conteneurs

	grue Noell quai E avec spreader	portique Liebherr quai E	portique Eurocrane quai E
du lundi au samedi			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	555,96 €	592,83 €	673,31 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2922,68 €	3458,18 €	3927,63 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1670,10 €	1976,10 €	2244,36 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	3530,11 €	4065,61 €	4535,06 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	1872,69 €	2178,69 €	2446,95 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1206,47 €	1359,47 €	1493,59 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	459,73 €	536,23 €	603,30 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1870,48 €	2099,98 €	2301,17 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	501,94 €	578,44 €	645,50 €
le dimanche et les jours fériés			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	619,34 €	711,14 €	791,62 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	3612,83 €	4148,34 €	4617,78 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	2064,48 €	2370,48 €	2638,73 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1206,47 €	1359,47 €	1493,59 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	501,94 €	578,44 €	645,50 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le samedi après-midi			202,58 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le dimanche après-midi			216,76 €

Autres engins de levage

	grue Mague quai G à la benne	grue Mague quai G au crochet	grue Peiner quais D, E et G au crochet
du lundi au samedi			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	197,75 €	163,99 €	178,07 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	1217,51 €	984,58 €	1014,59 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	633,60 €	488,64 €	541,47 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	1974,01 €	1852,83 €	1852,83 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	793,14 €	723,90 €	723,90 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	535,85 €	501,23 €	501,23 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	225,72 €	208,41 €	208,41 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	864,56 €	812,62 €	812,62 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	267,93 €	250,61 €	250,61 €
le dimanche et les jours fériés			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	338,53 €	317,75 €	317,75 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2061,46 €	1940,28 €	1940,28 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1171,78 €	1102,54 €	1102,54 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	535,85 €	501,23 €	501,23 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	267,93 €	250,61 €	250,61 €

	grue Reggiane quai E au crochet	grue Noell quai E au crochet
du lundi au samedi		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	317,84 €	354,24 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	1969,14 €	2039,06 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1019,78 €	1162,65 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	2693,25 €	2899,83 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	1204,14 €	1322,19 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	741,35 €	800,37 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	328,47 €	357,98 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1172,80 €	1261,34 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	370,68 €	400,19 €
le dimanche et les jours fériés		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	461,83 €	497,24 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2780,70 €	2987,29 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1582,78 €	1700,83 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	741,35 €	800,37 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	370,68 €	400,19 €

Dispositions communes à tous les engins de levage	
supplément pour utilisation des diabolos <input type="checkbox"/> à l'heure	23,82 €
le transport et la mise en place de ces outillages sont exécutés par l'utilisateur.	
supplément pour éclairage des grues ou portiques <input type="checkbox"/> à heure et à l'engin	2,07 €

Dédits	
En cas d'annulation de commande d'engins publics ou d'engins privés, ou d'attente, pour quelque raison que ce soit, indépendante de l'exploitant du port, il est facturé à l'utilisateur :	
En shift (6h-13h/13h-20h) ou en vacation (8h-12h/14h-18h) du lundi au vendredi <input type="checkbox"/> par engin décommandé	65,22 €
En shift (6h-13h/13h-20h) ou en vacation (8h-12h/14h-18h) le samedi <input type="checkbox"/> pour les bandes transporteuses, la grue Noell avec spreader, les portiques à conteneurs, par engin décommandé	153,26 €
<input type="checkbox"/> pour les autres grues par engin décommandé	131,25 €
En vacation spéciale (20h-23h) <input type="checkbox"/> par engin décommandé	274,12 €
En shift (6h-13h/13h-20h) ou en vacation (8h-12h/14h-18h) le dimanche <input type="checkbox"/> pour une décommande la veille, par engin décommandé	114,34 €
<input type="checkbox"/> pour une décommande le jour même, par engin décommandé	704,64 €

Déplacement des engins de levage	
<input type="checkbox"/> du lundi au vendredi (6h-20h), pas de facturation.	
<input type="checkbox"/> du lundi au vendredi (20h-23h)	446,96 €
<input type="checkbox"/> le samedi matin (8h-12h)	372,46 €
<input type="checkbox"/> le samedi après-midi (14h-18h)	465,58 €
<input type="checkbox"/> le dimanche et les jours fériés (8h-12h)	398,54 €
<input type="checkbox"/> le dimanche et les jours fériés (14h-18h)	476,63 €

Défenses du poste E3	
Dans le cas des escales de navire avec un tirant d'eau supérieur à 11 m La mise en place est assurée par l'utilisateur <input type="checkbox"/> à l'escale	798,22 €

Mise à disposition des personnels sur engins privés

	engins privés
du lundi au samedi	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	52,81 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	483,49 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	211,20 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	986,33 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	348,20 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	278,56 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	110,26 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	417,84 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	139,28 €
le dimanche et les jours fériés	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	129,15 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	1043,20 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	596,12 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	278,56 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	139,28 €
en sus courant électrique, l'heure	6,29 €

<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le samedi après-midi	151,94 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le dimanche après-midi	216,76 €

B - HANGARS MARCHANDISES DIVERSES

- franchise de 5 jours à partir de la date de finition du navire à l'import ou avant la date de début de chargement du navire à l'export
- pour les 15 jours suivants à l'import ou les 15 jours précédents à l'export, le m² **1,160 €**
- au-delà à l'import ou en deçà à l'export, par mois indivisible, le m²/mois **2,319 €**

A l'année, dans le cas d'un hangar loué en totalité, facturation à partir du 1^{er} jour, selon les termes d'une convention de location passée avec l'usager,

- le m²/mois **1,854 €**

Pour les hangars ouverts sur au moins deux côtés, tarifs ci-dessus minorés de **30%**

Supplément pour ouverture/fermeture des hangars

- pas de supplément en semaine (6h-20h)
- en semaine, en dehors des heures ci-dessus, le samedi, le dimanche et les jours fériés, devis sur demande

C - INTERVENTIONS DIVERSES

Les interventions diverses du personnel de l'exploitant du port s'effectuent sur devis à la demande.

D - TERMINAL PASSAGERS

Passagers embarqués ou débarqués

- par passager **1,858 €**

Ne sont pas soumis à la redevance sur les passagers :

- les enfants âgés de moins de quatre ans,
- les militaires voyageant en formations constituées,
- le personnel de bord,
- les agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit,
- les agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord.

Frais d'annulation des navettes pour les passagers des transbordeurs et car ferries traités au poste à quai D3 en cas de non réalisation d'une escale du fait de la Compagnie. Les frais d'annulation ne sont pas dus en cas de force majeure.

- annulation plus de 24 heures avant le jour d'escale prévu **gratuit**
- par navette, en cas d'annulation moins de 24 heures avant le jour d'escale prévu **471,24 €**
- par navette, annulation le jour même **1177,08 €**

Véhicules embarqués ou débarqués

<input type="checkbox"/> par véhicule à deux roues	1,527 €
<input type="checkbox"/> par voiture de tourisme	3,272 €
<input type="checkbox"/> par caravane ou remorque en sus du véhicule	1,586 €
<input type="checkbox"/> par camping car	4,330 €
<input type="checkbox"/> par autocar	26,452 €
<input type="checkbox"/> par fourgon	3,272 €
<input type="checkbox"/> par véhicule utilitaire de plus de 1500 kg	14,830 €

Réductions en faveur des lignes nouvelles

Les lignes pour passagers et fret roulant nouvellement créées bénéficient des réductions suivantes.

pour les passagers et véhicules embarqués ou débarqués, hors véhicules utilitaires de plus de 1500 kg :

- réduction de 50% la première année au-delà de 25.000 passagers par ligne
- réduction de 50% la deuxième année au-delà de 35.000 passagers par ligne
- réduction de 50% la troisième année au-delà de 45.000 passagers par ligne

pour les véhicules utilitaires de plus de 1500 kg embarqués ou débarqués :

- réduction de 50% la première année au-delà de 10.000 mètres linéaires par ligne
- réduction de 50% la deuxième année au-delà de 20.000 mètres linéaires par ligne
- réduction de 50% la troisième année au-delà de 30.000 mètres linéaires par ligne

Réductions en faveur des lignes existantes

Les lignes pour passagers et fret roulant existantes bénéficient des réductions suivantes :

pour les passagers et véhicules embarqués ou débarqués, hors véhicules utilitaires de plus de 1500 kg :

- réduction de 20% par passager supplémentaire au delà de 100.000 passagers par ligne
- réduction de 30 % par passager supplémentaire au delà de 150.000 passagers par ligne
- réduction de 40 % par passager supplémentaire au delà de 200.000 passagers par ligne

pour les véhicules utilitaires de plus de 1500 kg embarqués ou débarqués :

- réduction de 20 % par véhicule supplémentaire au delà de 50.000 mètres linéaires par ligne
- réduction de 30 % par véhicule supplémentaire au delà de 75.000 mètres linéaires par ligne
- réduction de 40 % par véhicule supplémentaire au delà de 100.000 mètres linéaires par ligne

E - TERMINAL CROISIÈRES

<input type="checkbox"/> par escale de paquebot	275,40 €
---	----------

La redevance terminal croisières est applicable quel que soit le poste à quai.

F - PASSAGE AU PIF/PEC

Passage au Point d'Inspection Frontière (PIF) pour ce qui concerne les inspections vétérinaires ou au Point d'Entrée Communautaire (PEC) pour ce qui concerne les inspections phytosanitaires :

- par passage **25,50 €**

G - TERRE – PLEINS

La déclaration de stockage doit être déposée, avant le début des opérations, au Service Exploitation de l'exploitant du port qui en définira l'emplacement. En cas de défaut de déclaration, une pénalité de 10% sera appliquée.

Zone 1 : le bord à quai jusqu'à 30 m

stockage interdit

Marchandises diverses autres que le bois sur le parc à bois et le vrac sur le terminal vraquier

Zone 2

tarification au mois indivisible

- franchise de 5 jours à partir de la date de finition du navire à l'import ou avant la date de début de chargement du navire à l'export
- le premier mois postérieur à l'import ou antérieur à l'export, le m² **0,394 €**
- le deuxième mois postérieur à l'import ou antérieur à l'export, le m² **0,579 €**
- à partir du troisième mois postérieur à l'import ou antérieur à l'export, le m²/mois **1,160 €**

A l'année, facturation à partir du 1er jour, selon les termes d'une convention de location passée avec l'usager

- le m²/mois. **0,579 €**

Bois sur le parc à bois

- les 21 premiers jours, le m² **0,244 €**
- à partir du 22ème jour, après mise en demeure d'enlèvement, le m²/jour **0,082 €**

Pour l'exportation de bois franchise de 10 jours avant la date programmée de début de chargement du navire.

Vracs sur le terminal vraquier

Terre-pleins directement accessibles par le stockeur du parc de stockage du terminal vraquier.

Franchise d'un mois à partir de la date de finition du navire.

- | | |
|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> le premier et deuxième mois suivants, le m ² /mois | 0,450 € |
| <input type="checkbox"/> à partir du troisième mois suivant, le m ² /mois | 0,599 € |

Terre-pleins non accessibles par le stockeur et nécessitant la reprise et mise en tas par le client, au-delà et à l'est du convoyeur P1

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> tarif ci-dessus minoré de 30% | |
|---|--|

H - PARC DE STATIONNEMENT POUR LES VÉHICULES ROULANTS D'OCCASION

L'usage de ce parc de stationnement est soumis au respect des procédures écrites relatives à cette activité.

Redevance de location pour un mois de stationnement à partir de la date de réception sur le parc, notifiée sur le bon d'entrée

- | | |
|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> fourgons, voitures, minibus, l'unité | 11,49 € |
| <input type="checkbox"/> remorques, camions, l'unité | 22,95 € |
| <input type="checkbox"/> ensembles routiers, autocars, l'unité | 34,44 € |

Au-delà de 35 jours de stationnement constaté, la tarification pour le mois supplémentaire est de

- | | |
|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> fourgon, voiture, minibus, l'unité | 34,44 € |
| <input type="checkbox"/> remorques, camions, l'unité | 68,86 € |
| <input type="checkbox"/> ensemble routiers, autocars, l'unité | 103,30 € |

Au-delà de cette période, la facturation par véhicule et par jour est de	11,49 €
--	----------------

La facturation est réalisée par l'exploitant du port aux transitaires qui la répercutent aux propriétaires de la marchandise.

I - FOURNITURE D'EAU

- | | |
|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> au m ³ d'eau potable | 2,492 € |
|--|----------------|

Le tarif est basé sur le prix d'achat de l'eau potable à Veolia majoré pour peine et soins.

J - FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Fourniture d'éclairage

Tarifs par mât d'éclairage

- | | |
|--|--------|
| <input type="checkbox"/> terminal vraquier (2 mâts), à l'heure, par mât | 2,49 € |
| <input type="checkbox"/> parc à bois (1 mât), à l'heure, par mât | 5,49 € |
| <input type="checkbox"/> quai H poste ro/ro (1 mât), à l'heure, par mât | 4,56 € |
| <input type="checkbox"/> quai G (4 mâts), quai E (3 mâts), quai F (2 mâts), à l'heure, par mât | 1,04 € |

Ces tarifs sont basés sur les prix d'achat de l'électricité à EDF majorés pour peines et soins et sur les puissances de chaque mât.

Fourniture d'énergie électrique au compteur

- | | |
|---------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> le kWh | 0,210 € |
|---------------------------------|---------|

Le tarif est basé sur les prix d'achat de l'électricité à EDF majorés pour peine et soins.

Branchements des conteneurs frigorifiques

Branchement sur armoires spécialisées

- | | |
|---------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> le kWh | 0,286 € |
|---------------------------------|---------|

Le tarif est basé sur les prix d'achat de l'électricité à EDF majorés pour peine et soins.

K - POSTES ROLL-ON / ROLL-OFF

Postes non spécialisés pour navires utilisant leurs portes biaises ou latérales

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| <input type="checkbox"/> la touchée | 120,09 € |
|-------------------------------------|----------|

Tous postes Ro/Ro

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| <input type="checkbox"/> la touchée | 347.86 € |
|-------------------------------------|----------|

L - POSTE A PÉNICHES

- utilisation du poste à péniche, la tonne **0,173 €**

M - REDEVANCE DE NETTOYAGE (à la charge du navire)

La redevance de nettoyage est appliquée à tous les navires, sauf :

- les navires traités au sealine
- les navires transbordeurs, car-ferries et paquebots

- à la tonne embarquée ou débarquée **0,173 €**
 maximum de perception pour tous les navires à l'exception des navires de vracs liquides **3 543,84 €**
 maximum de perception pour les navires de vracs liquides **443,11 €**

N – REDEVANCE AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT

La redevance au titre de l'environnement est applicable aux vracs solides nécessitant des traitements spécifiques pour la préservation de l'environnement :

- à la tonne **0,368 €**

O - REDEVANCE DE SURVEILLANCE

Ouverture des accès portuaires :

- ⇒ **Place Mangeot** : ouverte 24h/24 pendant 365 jours.
⇒ **Entrée La Peyrade** :
 ouverte : du lundi au vendredi inclus de 6h30 à 18h30
 fermée : les samedis, dimanches, jours fériés et jours de fête.

La redevance de surveillance est appliquée à tous les navires, sauf :

- les navires traités au sealine
- les navires transbordeurs, car-ferries et paquebots traités au quai d'Alger ou au quai du Maroc

- par navire, à la tonne embarquée ou débarquée **0,282 €**
 par passager sauf catégories non soumises à la redevance par passager au titre du terminal passagers **0,269 €**
 par véhicule embarquant ou débarquant des car-ferries, sans distinction de type **0,269 €**
 maximum de perception pour les navires de vracs solides, de vracs liquides et de marchandises diverses **1412,70 €**

P - REDEVANCE SURETE

La redevance sûreté est applicable aux navires nécessitant la mise en place systématique d'une Zone d'Accès Restreint (ZAR) en conformité avec le code ISPS :

Pour les paquebots	
<input type="checkbox"/> à l'escale	133,62 €
Pour les transbordeurs et les car ferries	
<input type="checkbox"/> par passager sauf catégories non soumises à la redevance par passager au titre du terminal passagers	0,131 €
<input type="checkbox"/> par véhicule embarquant ou débarquant, sans distinction de type	0,131 €
<input type="checkbox"/> minimum de perception par escale	120,00 €
Pour les porte-conteneurs	
<input type="checkbox"/> par équivalent 20 pieds plein ou vide	0,743 €

Pour les navires nécessitant la mise en place ponctuelle d'une Zone d'Accès Restreint (ZAR), les équipes de sûreté mises en œuvre par l'exploitant portuaire sont refacturées à l'identique.

Q - CABOTAGE MARITIME

Pour des navires effectuant une ligne régulière nouvelle, concernant un transport maritime de marchandises sur remorques, de conteneurs, entre les états membres de l'Union Européenne, l'exploitant du port définira, après l'examen de chaque projet, une tarification si possible forfaitaire, concernant l'ensemble des prestations nécessaires correspondant aux redevances d'équipement.

R – AUTRES REDEVANCES

Pour des activités occupant le domaine public maritime sans relation directe avec les activités portuaires

<input type="checkbox"/> terre-pleins ou plan d'eau, le m ² par an	4,93 €
<input type="checkbox"/> construction (hangar, préfabriqué, bureau, bâtiment), le m ² par an	12,57 €
<input type="checkbox"/> construction à forte valeur ajoutée (terrasse, véranda, parking, restaurant), le m ² par an	12,57 €

En sus, pour les activités commerciales

- 2,5 % du chiffre d'affaires réalisé sur la totalité du domaine public portuaire
- 1,0 % du chiffre d'affaires en cas d'activité partielle sur le domaine public portuaire

Sur le total des deux tarifs précédents, minimum de perception

<input type="checkbox"/> terre-pleins	524,28 €
<input type="checkbox"/> construction (hangar, préfabriqué, bureau, bâtiment)	1047,54 €
<input type="checkbox"/> construction à forte valeur ajoutée (terrasse, véranda, parking, restaurant)	1047,54 €

Pour les associations dont l'activité en rapport avec le maritime et ouverte à tout public, est désintéressée et concourt à la satisfaction d'un intérêt général, minoration des tarifs précédents de 50% y compris minimum de perception.

Canalisations (emprise + ou - 1 mètre) et passages de câbles divers

- | | |
|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> au mètre linéaire et par an | 10,53 € |
| <input type="checkbox"/> minimum de perception | 524,28 € |

Pour la location de fibres optiques entre deux plusieurs points situés dans le port de commerce :

- | | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> pour deux brins, par an et par mètre | 0,430 € |
| <input type="checkbox"/> pour quatre brins, par an et par mètre | 0,740 € |

S - PAIEMENT DES FACTURES

En cas de factures de redevances d'équipement non contestées et non payées dans un délai de 45 jours fin de mois, et après l'envoi par les services financiers d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse, l'exploitant du port se réserve le droit de suspendre la fourniture de tout équipement et de tout service, sans préavis.